

**Autorisation de droit à l'image**  
**CONVENTION VALANT AUTORISATION D'EXPLOITATION**  
**ATTRIBUTS DE LA PERSONNALITE (ART. 9 DU CODE CIVIL)**

Projet : « Les métiers du Grand Paris Express »

Préambule : L'Office National d'Information Sur les Enseignements et les Professions (Onisep) a pour mission d'élaborer et de mettre à disposition des collégiens et des lycéens, mais aussi du grand public des documents d'information sur les études et les métiers. La SGP a pour mission la construction du réseau de métro du Grand Paris Express, la compréhension de ce projet par tous et la valorisation ses métiers.

Je, soussigné(e) , PRENOM ET NOM : .....  
ADRESSE : .....  
PAYS : .....  
E-mail/N° de téléphone (facultatif) : .....  
FONCTION-METIER ou CLASSE: .....  
ETABLISSEMENT: .....

**Agissant en mon nom personnel**, autorise par la présente l'Onisep, la SGP et tout autre personne agissant sous leur responsabilité à me prendre en photo et/ou m'interviewer ;

*(et, s'il y a lieu)* **Agissant en ma qualité de représentant d'un établissement**,  
NOM DE L'ETABLISSEMENT : .....  
autorise(ons) par la présente l'Onisep, la SGP et tout autre personne agissant sous leur responsabilité à prendre des photos au sein de mon établissement,

*(et, s'il y a lieu)* **Représentant légal du mineur** :  
NOM : .....  
PRENOM : .....  
ADRESSE : .....  
E-mail/ n° de téléphone (facultatif) .....  
autorise par la présente l'Onisep, la SGP et tout autre personne agissant sous leur responsabilité à le (la) prendre en photo et l'interviewer ;

et à reproduire et diffuser, en tout ou partie et sans limitation de nombre, les photographies/images/interviews ainsi réalisées aux fins d'illustration et/ou d'édition de produits papiers, audiovisuels, radiophoniques, multimédias, sites Internet et réseaux sociaux (dont Dailymotion, Youtube, Facebook...), relatifs à l'information sur les formations et les professions, réalisés par la SGP et ses partenaires<sup>1</sup> et/ou l'Onisep et destinés à être diffusés et exploités, sur tout support et tout format, à titre gratuit ou onéreux, par la SGP et ses partenaires l'Onisep et son réseau de délégations régionales, le réseau de l'Education nationale ou par les partenaires de l'Onisep, en France et à l'étranger.

La présente autorisation vaut pour une durée de 7 ans à compter de sa signature et est valable pour le monde entier.

Les bénéficiaires de l'autorisation s'interdisent expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies, objets de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

En conséquence de quoi, je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes. Je renonce expressément à toute contrepartie pécuniaire au titre de la présente autorisation.

A....., le ...../...../.....

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

Le libre accès aux données photographiques et images qui vous concernent est garanti. Vous pouvez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de ces photographies ou images pour tout motif légitime. Ce droit de retrait s'exercera sur les produits à venir et sur tout support permettant son retrait immédiat.

<sup>1</sup> L'État, les Ministères de tutelle de la SGP, la Région, les huit départements d'Île-de-France, la Métropole du Grand Paris, les communes, les intercommunalités, les acteurs régionaux des transports (Ile de France Mobilités, RATP, SNCF), les acteurs de l'aménagement du territoire et socio-économiques (maîtres d'œuvre ou assistance à maîtrise d'ouvrage). Pour en savoir plus, rdv sur <https://www.societedugrandparis.fr/sgp/identite/acteurs-du-grand-paris-183>